



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE TAILLEBOURG 17350

CONSEIL MUNICIPAL

Du
Jeudi 05 février 2015 à 20 h 30

Convocation envoyée par mail le 01-02-2015

Présents :

Mesdames BEAUBEAU Maryse, CHENET Dany, GUIBERTEAU Emmanuelle, PARMENTELOT Nadine et RICHAUD Babette ;

Messieurs TEXIER Pierre, ARROYO-BISHOP Daniel, CHEVALIER Bruno, COVELA RODRIGUEZ Guillaume, DECQ Jean-François, GALLAIS Gérard, GANTHY Philippe, et GUILLOT Fabrice.

Absent excusé : Mme Sylvie ALBERT a donné pouvoir à M. Pierre TEXIER

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle GUIBERTEAU

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 08-01-2015
- 2) Délibération pour le paiement des factures d'investissements
- 3) Demande du SMICTOM et de la Société NCI Environnement (ordures ménagères) / Ramassage Rue Aliénor d'Aquitaine / Réunion avec les riverains / modification des points de collecte
- 4) Visite du centre de secours de Taillebourg par le Colonel Pascal LEPRINCE, directeur départemental du SDIS 17 / pérennité du centre
- 5) Mise en place de la garderie et de l'accès à la cantine par le couloir de la maison du parc
- 6) Bulletins municipaux
- 7) Décision pour l'achat d'un défibrillateur
- 8) Formation des agents / Organismes de formation
- 9) Dates d'entretiens individuels des agents municipaux et du SIVOS avec les élus
- 10) Site de gestion du personnel municipal (CNACL)
- 11) Nomination d'un garde-chasse particulier
- 12) Dates des prochaines réunions de commissions
- 13) Nouveau logo de la Mairie de Taillebourg
- 14) Subventions (Associations, Chambre des métiers, Resto du cœur, etc.)

15) État des chemins

16) Questions diverses

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

16) La pollution du puits

17) La trame verte et bleue

18) Correspondant défense

19) Alarme du bâtiment mairie

20) Archives municipales

21) Aménagement et embellissement sur la commune

22) Questions diverses

1) Adoption du PV du 08-01-2015

Une erreur à l'ordre du jour N°05 (12 pour- 1 abstention)

Vote : tous pour

2) Délibération pour le paiement des factures d'investissement

Le percepteur demande de prendre une délibération d'ajustement des comptes pour la clôture de l'exercice 2014

Vote : tous pour

3) Demande du SMICTOM et de la Société NCI Environnement (ordures ménagères)/Ramassage Rue Aliénor/Réunion avec les riverains/Modification des points de collecte

Réunion de terrain avec Mme CRUCHAUDAUD du SMICTOM et Monsieur LANDIER de la Société NCI Environnement (St Jean) le vendredi 30 Janvier.

Ils remettent en question le passage rue Aliénor d'Aquitaine car les zones de stationnement ne sont pas respectées et ils sont régulièrement bloqués avec les camions.

Si cette situation perdure, la municipalité devra prévoir des containers aux extrémités de la rue où les riverains devront alors poser leurs déchets.

Rue Aliénor : Stationnement, « Brises-vitesse » !

Une réunion Publique avec les riverains est programmée pour le **Vendredi 20 Mars 20h30 à la salle des fêtes.**

Au niveau de la place de la Charente les containers à poubelles devraient être déplacés sur la place St Louis, cachés par des claustras.

Tous les containers placés rue de la gare vont être déplacés au niveau de l'aire de camping-car afin d'éviter une « déchèterie sauvage » sur la route de Saint-Vaize.

Des claustras vont être posés devant les containers de la place du marché dans un but esthétique.

4) Visite du centre de secours de Taillebourg par le colonel Pascal LEPRINCE, directeur départemental du SDIS 17/Pérennité du centre

Notre dernière rencontre de ce lundi 19 janvier, dans les locaux du centre de secours, en présence du Colonel Pascal LEPRINCE, directeur départemental du SDIS 17, d'élus, du lieutenant Bordron et de son adjoint a mis en évidence un doute sur la pérennisation de notre centre.

De cette réunion, il ressort :

- que le départ définitif du lieutenant Bordron, déjà prolongé dans ses fonctions, est prévu pour cette année
- que son adjoint trouve que la fonction est trop importante pour lui succéder, du fait des responsabilités accrues et des effectifs réellement disponibles et régulièrement engagés (5 personnes environ)
- que la municipalité a exprimé qu'une commune de moins de 800 habitants, comme Taillebourg, ne peut à la fois contribuer au fonctionnement du SDIS à hauteur de 7000 €/an, mettre à disposition les locaux avec ses charges de fonctionnement et recruter des agents affectés au centre de secours sans perturber et impacter le planning et le budget des travaux de la commune (Patrimoine architectural et paysager, gîtes ruraux, voirie, abords de la Charente, port fluvial, bâtiments municipaux, groupe scolaire)
- que la mise en place d'un service civique pour les jeunes permettrait de renforcer les moyens humains des centres de secours en constante diminution ou/et que les bénéficiaires d'indemnités de l'Etat, souvent en rupture sociale, devraient être sollicités pour ce genre de soutien
- que le Colonel LEPRINCE semble convenir que des regroupements de centres sont envisageables

Après débat, le conseil décide de se rapprocher de la caserne de Saint Savinien pour envisager le devenir de la caserne des pompiers de Taillebourg au moment du départ définitif du chef de centre de Taillebourg sans successeur connu.

5) Mise en place de la garderie et de l'accès à la cantine par le couloir dans la maison du parc

Cette disposition semble convenir et elle est plus pratique pour l'habillage des enfants à la sortie de la cantine. 2 salles de la maison du parc sont mises à disposition pour les TAP. Il semblerait que certains enfants se retrouvent à jouer dans les escaliers du hall du bâtiment. Il va être rappelé aux animateurs des TAP que cette entrée n'est pas un lieu d'activité.

Une liste de matériel nécessaire pour les TAP a été donnée à Mme Giraudeau (responsable du service à la CDC).

Un point d'eau est nécessaire pour les TAP (peinture, lavage des pincesaux, etc.), il va être installé dans le cagibi près des toilettes.

6) Bulletins municipaux (élaboration-secteurs-distribution-nombres de tirages)

Il est demandé à Madame CHENET, responsable de la commission du bulletin municipal, de réunir plus souvent cette commission.

Un comptage du nombre exact de bulletins a été effectué ainsi que la mise à jour des secteurs de distribution du petit Taillebourgeois

7) Décision pour l'Achat d'un défibrillateur

Deux demandes de devis concernant cet achat ont été demandées. 2500€ pour le premier, 2000€ pour le deuxième qui est cependant moins élaboré. Un accord de principe est donné par le conseil mais la demande d'un 3^{ème} devis va être effectuée. Nous allons également nous renseigner auprès la CDC, s'il est possible de passer une commande groupée avec d'autres communes, ce qui réduirait le coût.

8) Formation des agents/Organismes de formation/Organismes de protection

Un des agents municipaux vient de faire une formation de secouriste du travail. Ce stage a été effectué sur 2 jours.

Jusqu'à aujourd'hui, l'organisme de protection des agents municipaux étaient l'ATSA. Cet organisme arrête cette activité. Le nouvel organisme sera donc l'APAS de Rochefort.

9) Dates d'entretiens individuels des agents municipaux et du SIVOS avec les élus

Des problèmes sont évoqués dans les comportements du travail en équipe.

Des entretiens individuels vont donc être programmés au cours du mois d'avril avec chacun des agents.

10) Site de gestion du personnel municipal (CNACL) Caisse National des Agents de Collectivités Locales

Il a été mis à jour que la page de Taillebourg sur ce site n'a plus été mise à jour depuis 2013.

La mise à jour a été effectuée par M Ganthy

11) Nomination d'un garde-chasse particulier

Madame Sandrine TEISSIER est agréée, par arrêté du préfet de la Charente-Maritime en date du 13-11-2014, assermentée le 13-01-2015, en qualité de garde-chasse particulier pour constater sur le territoire dont elle a la garde, les infractions aux dispositions du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application relatives à la chasse, qui portent préjudice au(x) détenteur(s) de droit de chasse qui l'emploie(nt).

Reçue en mairie, madame TEISSIER a rappelé à monsieur le Maire que toutes les communes devaient mettre à disposition une fourrière ou être en mesure de prendre en charge les animaux errants par convention avec un organisme quelconque (fourrière, autre commune, etc.).

Monsieur le Maire lui a répondu que le sujet avait déjà été abordé en séance de conseil et qu'il en reparlerait en conseil.

En attendant, pour tous les problèmes de chasse, animaux errants, animaux considérés comme nuisibles, les administrés peuvent demander conseil auprès de cette personne (coordonnées auprès de la Mairie).

12) Dates des prochaines réunions de commissions

- Commerce-Artisans-Artisanat (prévue en Avril et à définir au conseil municipal de mars)

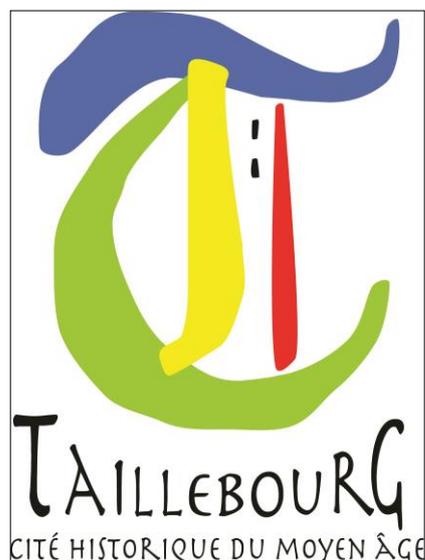
- Budget-finances 13 mars à 18h

- Patrimoine (prévue en Avril et à définir au conseil municipal de mars)

13) Nouveau logo de la Mairie de Taillebourg

La version définitive est présentée par Daniel ARROYO-BISHOP

Une petite modification est demandée avant d'être soumise au vote



Vote : 8 pour – 5 contre – 1 abs

14) Subventions (Associations, Chambre des métiers, Resto du cœur, etc.)

Les subventions aux associations seront votées au moment du budget

Les décisions de la CdC concernant les subventions aux associations seront définies selon les critères ci-dessous :

Critères sur la nature de l'action :

Ne sont pas éligibles :

- les manifestations nationales (fête de la musique, 14 juillet, Journées Européennes du Patrimoine), les carnivals, les commémorations, les fêtes traditionnelles
- les manifestations d'ordre commercial
- les manifestations à caractère politique, syndical ou religieux
- les subventions de fonctionnement

Critères d'éligibilité :

L'action subventionnée doit :

- impliquer de la population locale
- permettre une animation du territoire toute l'année et notamment en dehors de la période estivale
- les manifestations ou actions doivent s'inscrire sur la durée (souhait de limiter les « one shot »)
- valoriser du patrimoine naturel, bâti des communes dès que cela est possible

Pour les manifestations/actions culturelles :

- Proposer une offre culturelle professionnelle avec des temps de médiation pour les publics
- Favoriser une offre de qualité tournée vers les familles
- Avoir une tarification abordable

Le dossier de demande de subvention demandé aux structures comprendra :

- un formulaire type
- un budget prévisionnel de l'action
- bilan, rapports moral et financier du dernier exercice
- pièces administratives : RIB, statuts etc.

La municipalité de Taillebourg adopte les critères d'éligibilité aux subventions, applicables aux associations sur le territoire de la commune :

Vote : 14 pour

2 associations ont déjà fait connaître ont déjà fait connaître leur renoncement aux subventions au regard du contexte économique.

Autre Point : Les Baladins du Comté de Taillebourg informe la municipalité que : « *l'association va être mise en sommeil en ce qui concerne le spectacle mais que l'activité théâtre a toujours lieu* ».

15) État des chemins

Fabrice GUILLOT signale que certains chemins ont été fortement dégradés et met en cause certains exploitants des coupes de bois.

Bruno CHEVALIER indique que les abords des ponts de la Ferrée Verte ont été nettoyés.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y aurait des traverses à changer mais qu'il faut attendre les décisions de la CdC concernant les prises et maintien ou non des compétences de la dite CdC qui dans un document de travail sur ses statuts évoque :

« exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes : »

.....*Article 3 : les Compétences obligatoires*.....

3.1. Aménagement de l'espace communautaire.....

3.2 Développement économique.....

.....*Compétences*.....

Tourisme.....

point N°02 : *Création, aménagement et entretien des chemins de randonnées équestres, pédestres et vélo d'intérêt communautaire*....

M Chevalier informe que 6 tonnes d'enrobé ont été livrées mais que l'état des routes étant tellement mauvais qu'on ne peut pas tout refaire partout et que par conséquent l'on fait pour l'instant du « rebouchage » pour pouvoir intervenir sur le plus de routes possible.

16) Pollution du puits

Monsieur le Maire a demandé à la SNATI de profiter du pompage du puits pollué pour faire évacuer par une équipe de « cordistes » les plus gros éléments pollués qui stationnent au fond du puits (blocs de pierre, tuiles, etc...). Certes cette opération de spécialistes (la descente au fond du puits et l'évacuation) est coûteuse, environ 2550 €, mais le spécialiste en convient que : « c'est par là qu'il aurait fallu commencer ». En effet, il ne sert à rien de pomper si les éléments souillés par les hydrocarbures ne sont pas évacués. Un planning de 1 pompage par trimestre va être proposé au service sanitaire de la DDTM jusqu'à la résorption de ce sinistre.

De Yoann CORDEAU

Responsable de Service

SARP Sud Ouest - SNATI

Z.A. de Moulinveau

B.P. 702

17414 SAINT JEAN D'ANGELY

Tél. : 05.46.32.46.34 - Fax : 05.46.32.21.63

Mobile : 06.09.68.13.05

Bonjour Monsieur Texier,

Suite à notre intervention du 03 février 2015, l'opération consistait à assécher le puits pour que des cordistes descendent curer le fond et nettoyer les parois.

Lors de l'assèchement du puits, une irisation présente en surface de l'eau rappelle la présence d'hydrocarbures.

Ensuite, tous les encombrants et le maximum de boues ont été enlevés par un cordiste manuellement et par aspiration à l'aide du camion. Pour information, le puits n'a pas de fond dur, il s'agit d'un fond semblable à de la glaise sans dalle rocheuse. De ce fait, le pompage des boues s'est arrêté à la base des buses en pierres afin d'éviter que le puits ne s'affaisse.

Enfin, les parois du puits ont été dégraissées et nettoyées à grande eau. Les eaux et les boues du puits ainsi que les eaux de lavage ont été pompées puis transportées sur notre centre de traitement.

Je vous prie de trouver ci-jointes quelques photos suite au nettoyage ainsi que le planning prévisionnel de curage du puits.

*Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tous renseignements,
Bien cordialement*

17) Trame verte et bleue

La région Poitou-Charentes a mis en place une opération appelée « Trame verte et bleue » qui selon certaines conditions peuvent permettre aux communes de recevoir des subventions. Le programme présenté devant faire acte d'actions concrètes en faveur de la biodiversité en milieu terrestre (vert) et en milieu aquatique (bleue).

La municipalité va présenter 4 projets.

18) Correspondant Défense

M Chevalier, en tant que « correspondant défense » doit prendre contact avec le référent de la base de Paban-Saintes.

19) Alarme bâtiment Mairie

Devis : un devis de 2084€, a été réalisé par CAPS, organisme qui gère déjà l'alarme de l'Agence Postale. L'intérêt est de profiter de la centrale de l'Agence Postale (coût moindre) et de n'avoir qu'un seul interlocuteur en cas d'effraction.

Vote : tous pour

20) Archives Municipales

Afin de pouvoir organiser le classement des archives, des étiquettes doivent être mise en place. Actuellement celles-ci n'y sont pas et ne permettent donc pas le métrage des différentes classifications afin de réaliser l'enregistrement pour le futur récolement.

21) Aménagements et embellissements de la commune

Projet d'aménagement du monument aux morts

Changement de place de la boîte aux lettres qui se trouve au carrefour place du marché/rue A. d'Aquitaine

Refaire le terrain de boules

Sur la place St Louis plusieurs arbres sont malades. Ils vont être coupés et remplacés par des charmes

22) Questions diverses

Suite aux travaux effectués par l'Entreprise BABIN, 1 trappe et un chemin de planches devront être installés au-dessus de la cuisine afin d'avoir accès aux combles de la salle des fêtes.

Aux abords des passages à niveau, plusieurs panneaux de signalisation sont très sales voir illisibles. Mme GUIBERTEAU demande à ce qu'ils soient nettoyés.

M Ganthy rappelle que le samedi 7 février à 8h30 les conseillers sont invités à visiter l'école de Villeneuve la comtesse dans le cadre du projet de la futur école.

Suite à la demande de Mme Vincent (directrice de l'école) M Chevalier informe qu'un nouveau radiateur a été installé.

Mme Richaud rappelle qu'un miroir de circulation a été demandé pour aider les voitures venant des gîtes à sortir sur la rue de la gare.

M Gallais reparle des panneaux « Taillebourg » entrée et sortie qui se succèdent par 3 fois le long de la « rocade »

M Arroyo Bishop informe que M Jean Chapelot, Directeur de recherches, fera une brochure sur l'histoire de Taillebourg

Conseil de Mars fixé au Mardi 10 Mars 20h30

FIN DE SEANCE 01h05